

**AR Prefecture**046-200092138-20250409-20250409060-DE  
Reçu le 16/04/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

## SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20250409 -06

**DEPARTEMENT DU LOT**

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 17
- votants = 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 avril, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERÉ sous la présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD

Secrétaire de séance : Jean-Michel TEULIEREDate de la convocation : 17 mars 2025

**Présents votants (16)** : BERTHOUMIEU Marie, CANCHES Michel, CARMIER Camille (suppléant de MEILHAC Sébastien), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, FOURNIER BOURGEADE Michèle (suppléante de FOUCHE Jean-Claude), GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

**Présent non votant (1)** : AYROLES Francis

**Absents excusés ayant donné pouvoir (1)** : MADELRIEUX Christian à TEULIERE Jean-Michel

**Absents dont excusés (8)** : BES Didier, BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, PEIRANI Patrick, PEYRICAL René

*Monsieur Francis AYROLES quitte la salle au moment du vote.*

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT**

Monsieur LAVERGNE-AZARD prend la présidence.

Vu les travaux du bureau syndical du 12 mars 2025,

Après s'être fait présenter le compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte administratif 2024 du budget annexe lequel peut se résumer comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Résultats reportés		74 911.00	11 043.00	
Opérations 2024	151 338.47	153 391.72	34 654.33	25 953.92
<b>TOTAUX</b>	<b>151 338.47</b>	<b>228 302.72</b>	<b>45 697.33</b>	<b>25 953.92</b>
Résultats de clôture		<b>76 964.25</b>	<b>19 743.41</b>	
Restes à réaliser			15 454.88	35 856.06
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>151 338.47</b>	<b>228 302.72</b>	<b>61 152.21</b>	<b>61 809.98</b>
RESULTATS DEFINITIFS avec RAR		76 964.25		657.77

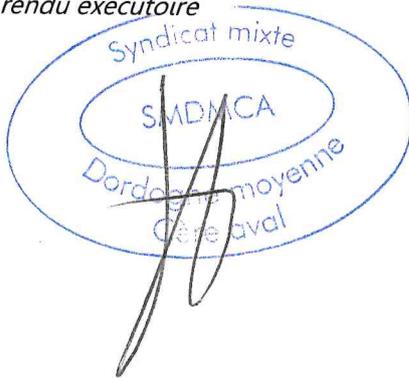
**AR Prefecture**

046-200092138-20250409-20250409060-DE  
Reçu le 16/04/2025

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs.

Publié et notifié le 16/04/25

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



*La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*